

DEC213152DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité

- 10 membres élus dont :
 - 5 collège EC/C dont 2 rang A et 3 rang B
 - 2 collège ITA/BIATSS
 - 3 collège non permanents

- 9 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22/09/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud

